



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le mercredi 13 mars à dix-sept heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
07/03/2024

DATE D'AFFICHAGE
07/03/2024

Mme Sonia LAGARDE	Mme Tuilogona O'CONNOR
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Anne-Christine CHIMENTI
Mme Chantal BOUYE	Mme Kimberley BARONI
M. Patrick GUILLON	Mme Christine BELLET
Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
M. Tristan DERYCKE	Mme Liliane CONDOUMY
Mme Diane BUI-DUYET	M. Patrick SAKOUMORI
M. Warren NAXUE	M. Daniel HINSCHBERGER
M. Marc ZEISEL	M. Joseph BOANEMOA
Mme Pascale SERVENT	Mme Laurie HUMUNI
M. Michel FONGUE	M. Emmanuel BERART
Mme Janine BAJON	M. Eric MELTESALE
Mme Vaimoe ALBANESE	Mme Christine LE SAINT
Mme Isabelle LAFLEUR	M. Bernard LAVANDIER
M. Philippe BLAISE	
Mme Stéphanie PAIMAN	
M. Bruno CAPY	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Makaokio FIHIPALAI	M. Christophe DELESSERT
Nombre de présents	: 31	Mme Magali MANUOHALALO	Mme Charlotte THAIAWE
Nombre de votants (16 procurations)	: 47	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER	M. Alexandre MACHFUL
		Mme Veylma FALAE	M. Marc LE LEIZOUR
		Mme Jeanne POELLABAUER	M. Christophe DELIERE
		M. Jonas TAOFIFENUA	Mme Laurène CASSAGNE
		Mme Françoise SUVE	M. Michel DESMEUZES
		M. Nicolas BRIGNONE	M. Claude CHARLOT
		Mme Cindy PRALONG	Mme Muriel GERMAIN
		Mme Naïa WATEOU	Mme Christiane SARIDJAN
		M. Luc BRUN	
		Mme Valérie LAROQUE	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2024-283
relative à l'organisation de la direction des finances

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU l'avis émis par le comité technique paritaire en séance du 22 février 2024,

VU la note explicative de synthèse n° 2024/5 du 23 février 2024,

VU l'organigramme ci-annexé,

La commission de l'administration générale et de la prévention et sécurité (cagps) entendue en séance du 28 février 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1 /

La direction des finances (DF) a pour missions de garantir l'application des règles financières et comptables dans l'exécution budgétaire, d'assurer la préparation budgétaire, la gestion de la dette, de la trésorerie et des marchés publics, de développer une culture financière prospective permettant d'établir une programmation quinquennale des investissements et une optimisation des financements et de fiabiliser les procédures de gestion afin de tendre vers une décentralisation de certaines tâches budgétaires.

Conformément à l'organigramme joint en annexe 3, la DF comprend :

- un Directeur,
- un coordinateur administratif et budgétaire chargé de la gestion du courrier, de la préparation, de l'exécution et du suivi du budget de la direction, de l'accueil des administrés et des fournisseurs, de la gestion des demandes de subventions à caractère particulier, du retrait des dossiers de consultation des entreprises et de dossiers spécifiques, tels que la téléphonie mobile et le traitement des amendes forfaitaires,
- un service du budget regroupé en deux cellules :
 - la cellule préparation budgétaire et support ayant pour missions de préparer, d'établir les budgets communaux, d'accompagner les services sur l'utilisation du

logiciel ASTRE GF et sa maintenance fonctionnelle et ayant en charge la gestion de la trésorerie et de la dette, le suivi financier des délégations de service public, la réalisation d'études et d'analyses financières, l'optimisation des procédures budgétaires de la collectivité et la réalisation de contrôles internes et de formations (ASTRE, budget) ;

- la cellule exécution budgétaire qui exerce le contrôle des dépenses engagées et liquidées, l'ordonnancement des dépenses de la Ville (hors marché), émet les titres de recettes et assure le suivi des recettes communales, des régies municipales et encaisse la redevance d'enlèvement des ordures ménagères en régie.

- un service des marchés en charge de la gestion administrative et financière des marchés publics, de l'établissement des dossiers de consultation des entreprises et des appels à concurrence et qui gère également l'ordonnancement des dépenses relatives aux marchés publics et veille à l'application de la réglementation des marchés publics.

ARTICLE 2 /

Conformément à l'organigramme joint en annexe 3, l'effectif de la direction des finances est fixé à 25 postes permanents (25 ETP) répartis comme suit :

Pour la direction

- 1 poste de catégorie A (attaché normal)
- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)

Pour le service du budget

- 2 postes de catégorie A (attaché normal)

Pour la cellule préparation budgétaire et support

- 2 postes de catégorie A (attaché normal)
- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)

Pour la cellule exécution budgétaire

- 3 postes de catégorie B (rédacteur normal)
- 8 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)

Pour le service des marchés

- 2 postes de catégorie A (attaché normal)

Pour la section des procédures administratives :

- 2 postes de catégorie B (rédacteur normal)
- 3 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)

ARTICLE 3 /

La délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n°2021/849 du 1^{er} septembre 2021 relative à l'organisation de la direction des finances est abrogée.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
988-200012508-20240313-1571-DE-1-1
Réception par le Haut-commissariat : 18 mars 2024

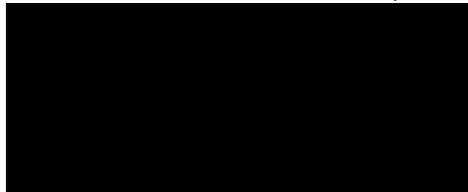
Notification :

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 13 MARS 2024

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 18 mars 2024

Le secrétaire de séance,



Madame Kimberley BARONI

Le Maire,



SONIA LAGARDE

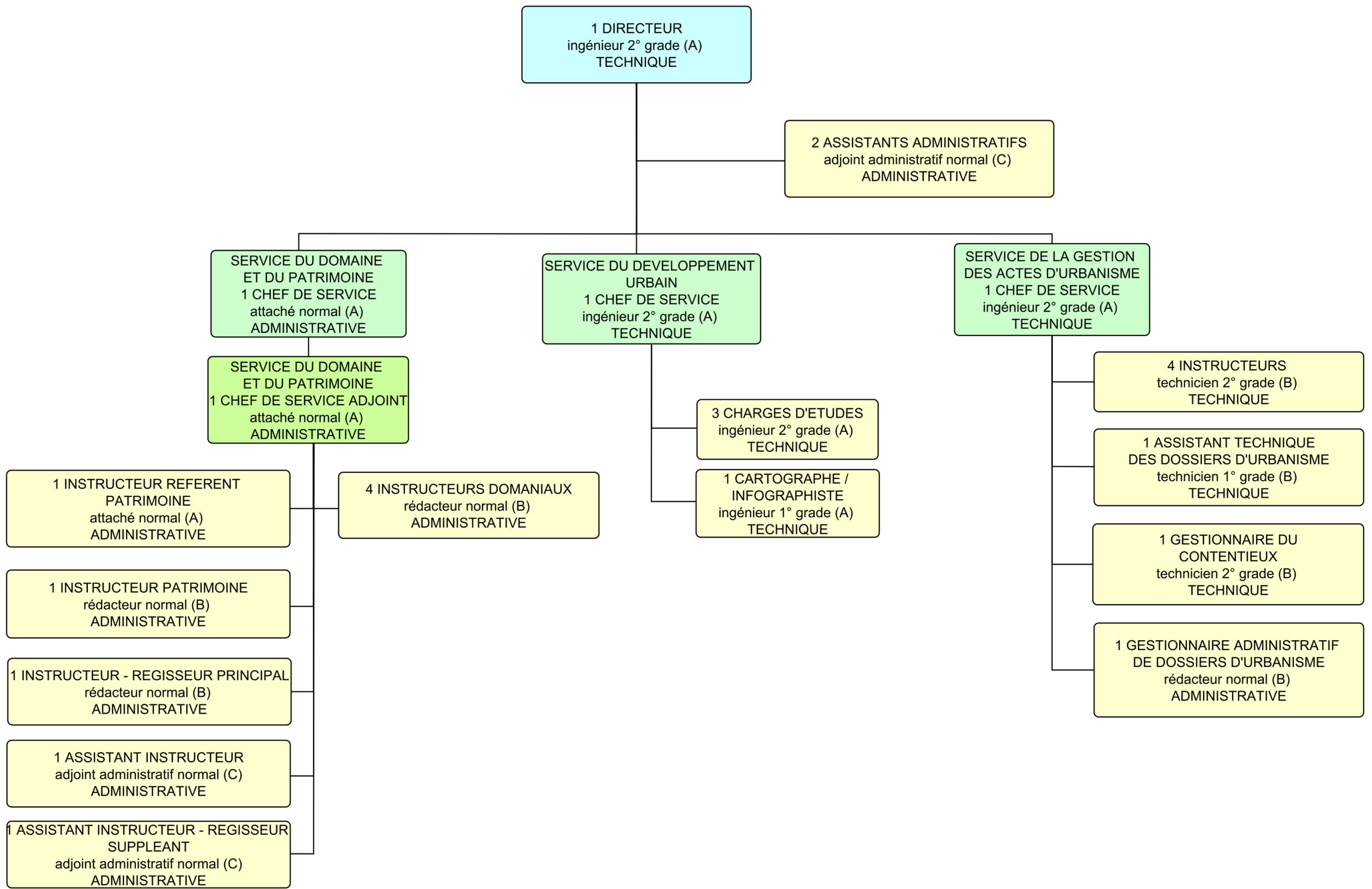
DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- DRH	1
- DIRECTION CONCERNEE	1
- MISE EN LIGNE	1



Attaché normal (A).....	3
Ingénieur 2° grade (A).....	6
Ingénieur 1° grade (A).....	1
Rédacteur normal (B).....	7
Technicien 2° grade (B).....	5
Technicien 1° grade (B).....	1
Adjoint administratif normal (C).....	4
Total.....	27

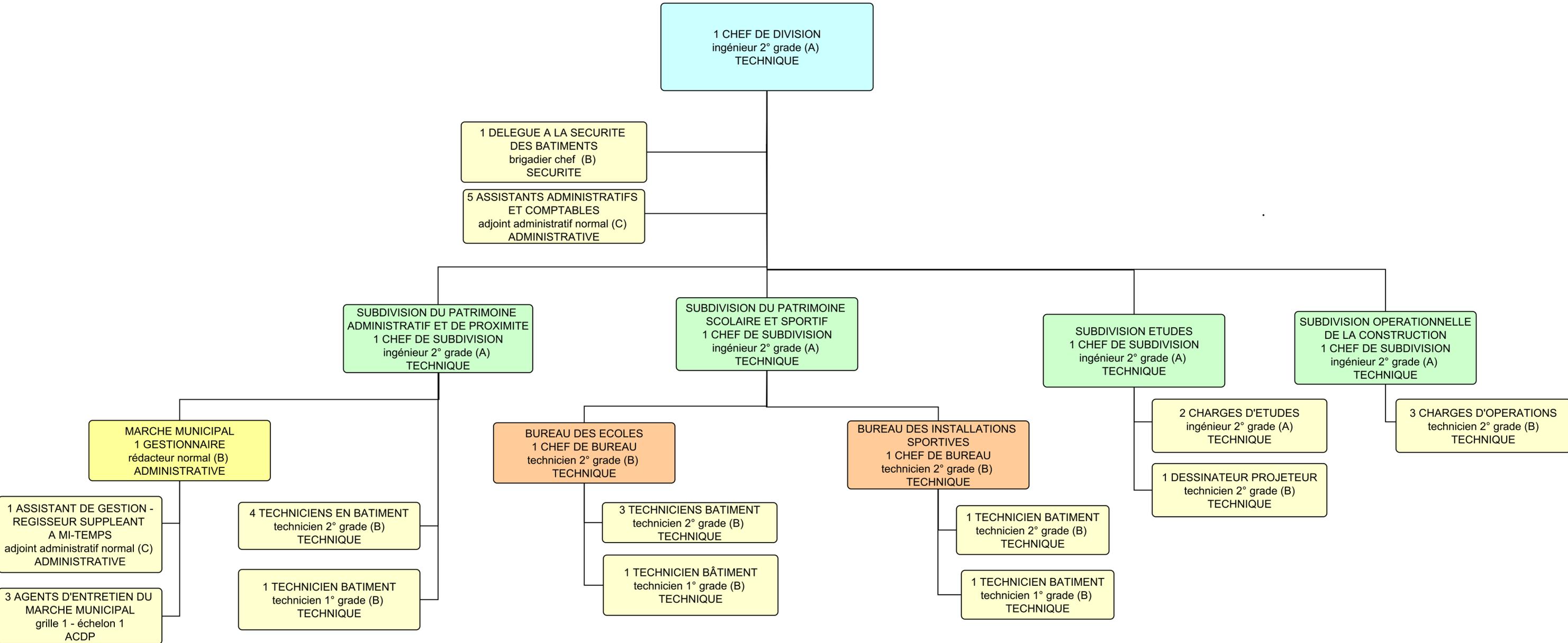
DIRECTION DE L'URBANISME





DIVISION AMENAGEMENTS ET CONSTRUCTIONS PUBLICS

Ingénieur 2° grade (A).....	7
Technicien 2° grade (B).....	14
Technicien 1° grade (B).....	3
Rédacteur normal (B).....	1
Brigadier chef (B).....	1
Adjoint administratif normal (C).....	5,5
Grille 1 - échelon 1.....	3
Total.....	34,5





Attaché normal (A).....	7
Rédacteur normal (B).....	7
Adjoint administratif normal (C).....	11
Total.....	25

Direction des Finances
1 DIRECTEUR
attaché normal (A)
ADMINISTRATIVE

Service des Marchés
1 CHEF DE SERVICE
attaché normal (A)
ADMINISTRATIVE

Service du Budget
1 CHEF DE SERVICE
attaché normal (A)
ADMINISTRATIVE

1 COORDINATEUR ADMINISTRATIF
ET BUDGETAIRE
rédacteur normal (B)
ADMINISTRATIVE

1 REFERENT JURIDIQUE
attaché normal (A)
ADMINISTRATIVE

Section des Procédures Administratives
1 CHEF DE SECTION
rédacteur normal (B)
ADMINISTRATIVE

Service du Budget
1 ADJOINT AU CHEF DE SERVICE
attaché normal (A)
ADMINISTRATIVE

1 ADJOINT AU CHEF DE SECTION
rédacteur normal (B)
ADMINISTRATIVE

Cellule Préparation Budgétaire
et Support

Cellule Exécution Budgétaire

3 ASSISTANTS ADMINISTRATIFS
adjoint administratif normal (C)
ADMINISTRATIVE

1 CHARGE DE LA
PROGRAMMATION BUDGETAIRE
attaché normal (A)
ADMINISTRATIVE

Section des dépenses hors marché
1 CHEF DE SECTION
rédacteur normal (B)
ADMINISTRATIVE

Section des recettes
1 CHEF DE SECTION
rédacteur normal (B)
ADMINISTRATIVE

1 REFERENT ACTIF
rédacteur normal (B)
ADMINISTRATIVE

1 CHARGE DES METHODES,
DU CONTRÔLE INTERNE,
QUALITE ET FORMATION
attaché normal (A)
ADMINISTRATIVE

5 ASSISTANTS
adjoint administratif normal (C)
ADMINISTRATIVE

3 ASSISTANTS
adjoint administratif normal (C)
ADMINISTRATIVE

1 REFERENT OUTILS
rédacteur normal (B)
ADMINISTRATIVE



DEP - PAB + Direction

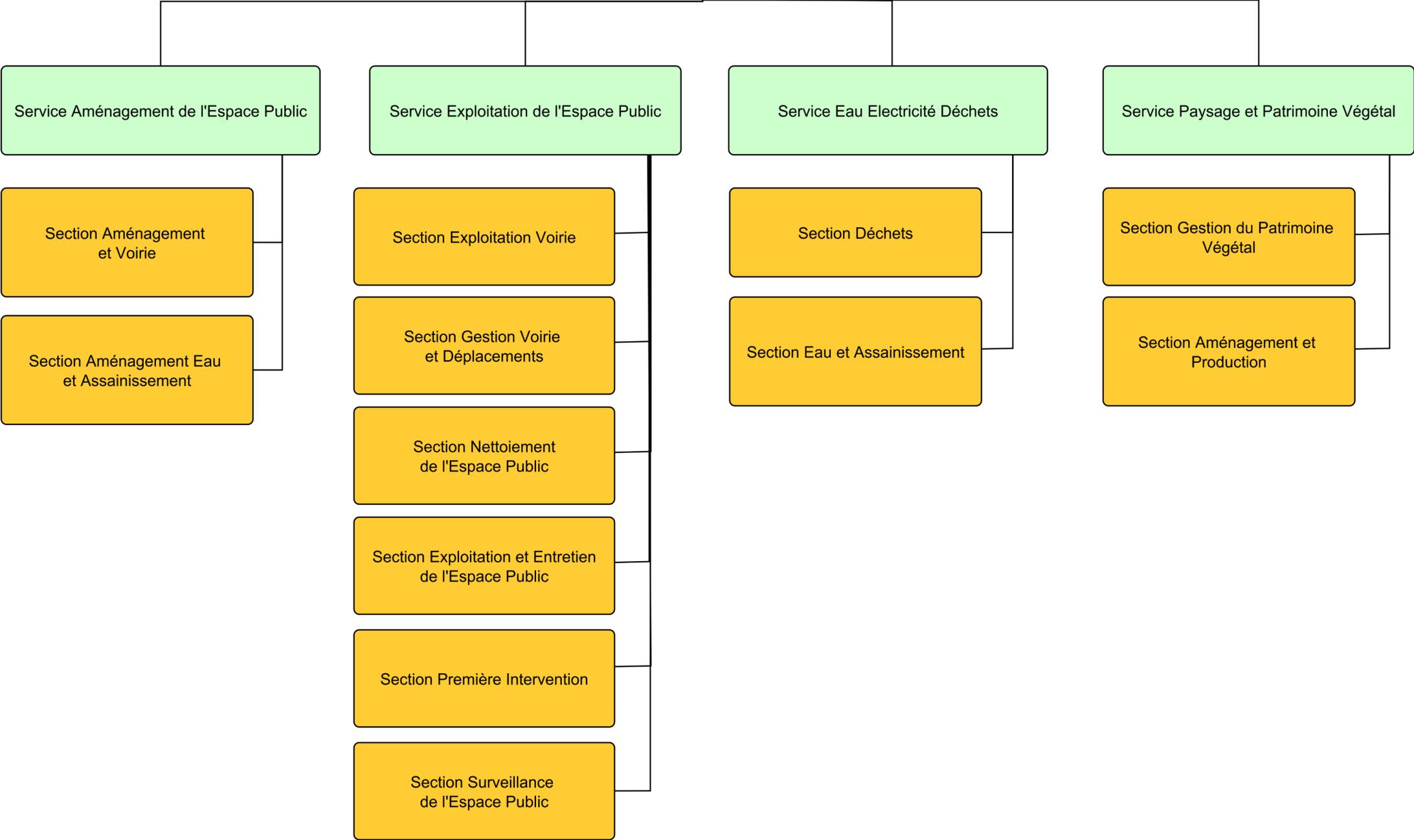
Ingénieur 2° grade (A).....	1
Rédacteur normal (B).....	1
Adjoint administratif (C).....	6
Total.....	8

Direction de l'Espace Public
 1 DIRECTEUR
 ingénieur 2° grade
 TECHNIQUE

POLE ADMINISTRATIF ET BUDGETAIRE
 1 RESPONSABLE DE PÔLE
 rédacteur (B)
 ADMINISTRATIVE

2 ASSISTANTS ADMINISTRATIFS
 ET COMPTABLES
 adjoint administratif normal (C)
 ADMINISTRATIVE

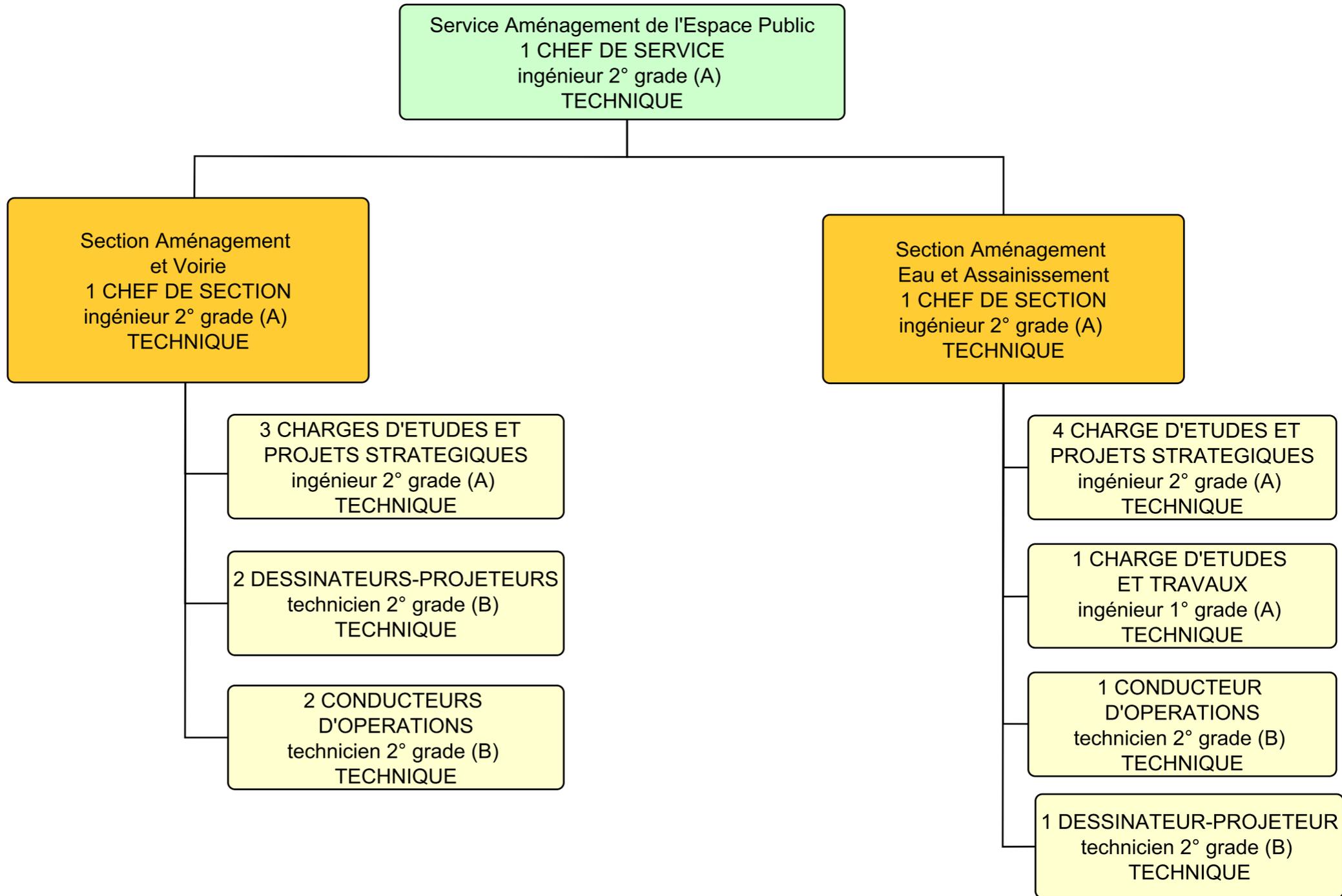
4 SECRETAIRES
 adjoint administratif normal (C)
 ADMINISTRATIVE





Ingénieur 2° grade (A).....	10
Ingénieur 1° grade (A).....	1
Technicien 2° grade (B).....	6
Total.....	17

SERVICE AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC





Ingénieur 2° grade (A).....	5
Ingénieur 1° grade (A).....	6
Gradé (B).....	3
Technicien 2° grade (B).....	6
Technicien 1° grade (B).....	6
Rédacteur (B).....	1
Gardien (C).....	2
Grille 2 - échelon 1.....	14
Grille 1 - échelon 5.....	12
Grille 1 - échelon 1.....	13
Total.....	68

Service Exploitation de l'Espace Public
 1 CHEF DE SERVICE
 ingénieur 2° grade (A)
 TECHNIQUE

1 CHARGE D'ETUDES
 ET PROJETS STRATEGIQUES
 ingénieur 2° grade (A)
 TECHNIQUE

1 REFERENT
 ingénieur 1° grade (A)
 TECHNIQUE

Section Exploitation Voirie
 1 CHEF DE SECTION
 ingénieur 2° grade (A)
 TECHNIQUE

Section Gestion Voirie
 et Déplacements
 1 CHEF DE SECTION
 ingénieur 2° grade (A)
 TECHNIQUE

Section Nettoyement
 de l'Espace Public
 1 CHEF DE SECTION
 ingénieur 1° grade (A)
 TECHNIQUE

Section Exploitation et Entretien
 de l'Espace Public
 1 CHEF DE SECTION
 ingénieur 2° grade (A)
 TECHNIQUE

Section Première Intervention
 1 CHEF DE SECTION
 ingénieur 1° grade (A)
 TECHNIQUE

Section Surveillance
 de l'Espace Public
 1 CHEF DE SECTION
 gradé (B)
 SECURITE

2 CHARGES D'ETUDES
 ET TRAVAUX
 ingénieur 1° grade (A)
 TECHNIQUE

1 COORDINATEUR
 ESPACE PUBLIC
 technicien 2° grade (B)
 TECHNIQUE

3 COORDINATEURS
 PATRIMOINE ELECTRICITE
 technicien 2° grade (B)
 TECHNIQUE

1 INSTRUCTEUR TECHNIQUE
 DU DOMAINE PUBLIC
 technicien 2° grade (B)
 TECHNIQUE

1 GESTIONNAIRE
 CIRCULATION
 technicien 1° grade (B)
 TECHNIQUE

1 CONTROLEUR
 technicien 1° grade (B)
 TECHNIQUE

1 INSTRUCTEUR
 DU DOMAINE PUBLIC
 rédacteur normal (B)
 ADMINISTRATIVE

1 REFERENT
 ingénieur 1° grade (A)
 TECHNIQUE

2 CONTROLEURS
 technicien 1° grade (B)
 TECHNIQUE

Section Entretien
 1 CHEF DE SECTION ADJOINT
 technicien 2° grade (B)
 TECHNIQUE

7 OUVRIERS QUALIFIES
 Conducteurs
 grille 2 - échelon 1
 ACDP

8 OUVRIERS D'ENTRETIEN
 Conducteurs
 grille 1 - échelon 5
 ACDP

Section Première Intervention
 2 CHEFS DE SECTION ADJOINTS
 technicien 1° grade (B)
 TECHNIQUE

7 OUVRIERS QUALIFIES
 grille 2 - échelon 1
 ACDP

13 OUVRIERS D'ENTRETIEN
 grille 1 - échelon 1
 ACDP

Section Surveillance
 de l'Espace Public
 2 CHEFS DE SECTION ADJOINTS
 gradé (B)
 SECURITE

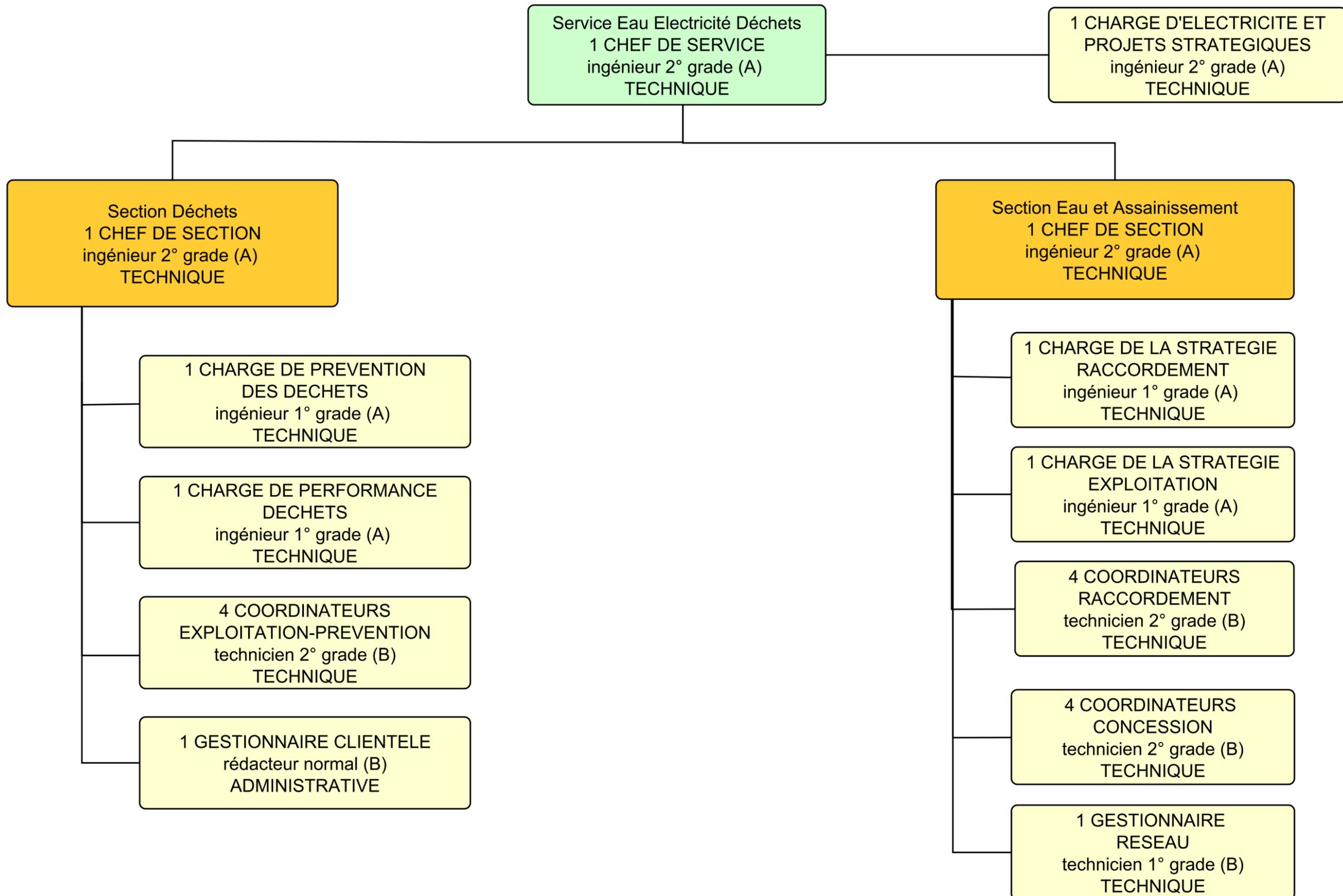
4 AGENTS DE SURVEILLANCE
 DE LA VOIE PUBLIQUE
 grille 1 - échelon 5
 ACDP

2 AGENTS DE SURVEILLANCE DU
 STATIONNEMENT RÉGLEMENTÉ
 gardien (C)
 SECURITE



SERVICE EAU ELECTRICITE DECHETS

Ingénieur 2° grade (A)	4
Ingénieur 1° grade (A)	4
Technicien 2° grade (B)	12
Technicien 1° grade (B)	1
Rédacteur normal (B)	1
Total	22





SERVICE PAYSAGE ET PATRIMOINE VEGETAL

Ingénieur 2° grade (A)	3
Ingénieur 1° grade (A)	2
Technicien 2° grade (B)	3
Technicien 1° grade (B)	2
Grille 2-échelon 4	1
Grille 2-échelon 1	4
Grille 1-échelon 1	9.5
dont 3 mi temps	
Total	24.5
dont 3 mi temps	

